

CHARTE ETHIQUE DES PROFESSIONNELS PRATIQUANT LA METHODE B.B.A.

Cette charte définit le cadre éthique auquel pourront se référer les bénéficiaires de nos services et toute instance ou institution qui le désirerait. Elle est basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les praticiens de la méthode de traitement énergétique des allergies BBA viennent d'horizons divers, ont des expériences professionnelles, des formations initiales et des pratiques variées ; ils ont en commun la formation et la pratique de la méthode BBA et s'engagent en signant cette charte à en respecter le cadre éthique tel que défini ci-après.

Nos engagements en tant que signataires de la charte :

En signant cette charte nous nous engageons à :

- informer chaque client : expliciter clairement la méthode BBA, son fonctionnement, l'intérêt qu'elle présente et les résultats qu'on peut en attendre ainsi que ses limites. La période d'éviction de la substance traitée doit être clairement détaillée pour une réelle adhésion du bénéficiaire et éviter par là-même la multiplication des séances.
- au respect de la démarche de cette méthode qui consiste en un travail de nettoyage du terrain et de recodage de celui-ci, permettant un mieux-être global : la procédure proposée traite, au-delà du symptôme, le terrain, ce qui permet de garantir un résultat durable dans le temps. De plus nous informons nos clients que les traitements BBA ne s'opposent ni ne se substituent aux traitements médicamenteux, car ils travaillent sur un autre plan.
- à ne pas proposer à nos clients de séances inutiles.
- à un rapport d'égalité avec chaque client : celui-ci est partenaire et non objet de traitements. Son consentement pour tout traitement est indispensable, « nous ne savons pas à sa place », un accord dialogué et accepté est nécessaire.
- à la bienveillance et à la liberté : notre pratique s'appuie sur une approche bienveillante faite d'écoute, de compassion, de conseil et d'attention, dans le respect de la liberté de chaque personne. Le respect de cette liberté implique que nos propositions ou explications s'adaptent à chaque bénéficiaire de façon à être bien compris d'eux.
- à garder vivante et active la dynamique de cette démarche, par la participation à des séances de supervision, d'approfondissement, à des colloques ou tout autre moyen d'échanges et de perfectionnement.
- au respect du secret professionnel : nous ne parlons à quiconque de nos clients, sauf dans le cadre d'une supervision, elle-même soumise au secret professionnel.